

Rapport Annuel 2019



Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie



Table des matières

Avips de convocation	3
Projet d'ordre du jour.....	5
Procédure des assemblées délibérantes	6
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 février 2019.....	8
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe au Plan conjoint du 7 février 2019	12
Rapport des activités 2019.....	22
Liste des présences à l'assemblée générale annuelle 2019.....	30
Suivis des résolutions 2019	31
Modification réglementaire	33
États financiers au 31 décembre 2019.....	III
Procédures d'élections proposées	XIV

Avis de convocation

Trois-Rivières, le 23 janvier 2020

À tous les producteurs et productrices de bovins de la Mauricie (PBM)

Objet : Assemblées générales annuelles (AGA) des PBM et du groupe au Plan conjoint

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués aux AGA des PBM et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins de la Mauricie. Ces deux rencontres se tiendront successivement à la date, l'heure et l'endroit suivants :

Date : Jeudi 6 février 2020
Heure : 10 h (inscriptions à compter de 9 h 45)
Endroit : Les Portes de la Mauricie
4 Route Sainte Anne O, Yamachiche G0X
3L0. **Salle Manereuil**

En plus des procédures habituelles, les représentants des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) seront sur place pour vous présenter les activités générales de la Fédération. Le sujet suivant sera également abordé dans le cadre de l'AGA : **Modification du Règlement des PBM afin d'inclure un poste « Relève »**.

De plus, chaque secteur de production sera convié à un atelier où leurs dossiers spécifiques seront présentés. C'est aussi à ce moment que vous désignerez les personnes qui vous représenteront aux différents comités de mise en marché.

Cette année, nous tiendrons deux consultations légales dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) du groupe au Plan conjoint :

1. **Consultation des producteurs de bovins sur une hausse de la contribution de base au Plan conjoint.** La dernière hausse de la contribution de base au Plan conjoint remonte à 2011. Le conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec et les membres des comités de mise en marché ont récemment adopté un nouveau plan de financement (2021-2025) qui permettra aux producteurs de bovins de s'assurer d'avoir une organisation collective solide pour les représenter, pour défendre leurs intérêts et pour obtenir des résultats concrets et profitables pour eux. Les modalités sont les suivantes :

Secteur laitier : Une hausse de 1,01 \$ par veau laitier mis en marché, applicable le 1er janvier 2021 et une hausse de 2,11 \$ par bovin de réforme mis en marché, applicable le 1er janvier 2021.

Secteur veau d'embouche (producteurs vache-veau) : Une hausse de 81 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,75 \$ de la contribution par veau d'embouche mis en marché, applicables le 1er janvier 2021.

Secteur bouvillon d'abattage : Une hausse de 248 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,50 \$ de la contribution par bouvillon d'abattage mis en marché, applicables le 1er janvier 2021.

Secteurs veau de lait et veau de grain : Une hausse de 48 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une hausse de 0,75 \$ de la contribution par veau de grain et veau de lait mis en marché, applicables le 1er janvier 2021.

Producteurs mettant en marché douze bovins ou moins par année : la mise en place d'une contribution annuelle par entreprise de 195 \$ pour un producteur de bovins mettant en marché 12 bovins ou moins par année, applicable le 1er janvier 2021.

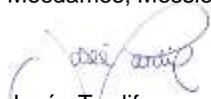
2. **Consultation des producteurs de veaux d'embouche (vache-veau) sur l'obligation de vacciner le troupeau reproducteur avec protection fœtale des veaux d'embouche dans le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec à compter de la saison 2022-2023.**

Veillez prendre note que les points suivants ne seront pas lus lors de l'assemblée de votre Syndicat mais seulement adoptés :

- Adoption des procédures des assemblées délibérantes
- Adoption du procès-verbal de l'AGA 2019
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint 2019

Vous pourrez prendre connaissance à l'avance de ces points avant l'adoption en assemblée en consultant le site internet suivant : <http://www.mauricie.upa.qc.ca>, dans la section de votre Syndicat. Les documents seront mis en ligne le 4 février 2020.

En espérant que vous serez de ceux et celles qui se feront un devoir de participer à ces AGA, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.



Josée Tardif
Secrétaire

DROIT DE VOTE

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée des PBM sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au Syndicat et dont leur fondé de pouvoir est en règle. Cependant, tous les producteurs qui mettent en marché des bovins ont le droit de vote au groupe au Plan conjoint (le fondé de pouvoir doit être en règle). N'hésitez pas à nous contacter pour faire les changements appropriés au 819 378-4033.

Projet d'ordre du jour

09 h 45 ACCUEIL ET INSCRIPTIONS – CAFÉ ET COLLATION

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 10 h 00
01. Ouverture
 02. Adoption de l'avis de convocation
 03. Adoption de l'ordre du jour
 04. Adoption des procédures des assemblées délibérantes
 05. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 février 2019
 06. Adoption du rapport des activités 2019
 07. Adoption des états financiers 2019
 08. Nomination d'un expert-comptable pour l'année 2020
 09. Modification réglementaire (poste relève)

TENUE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 10 h 15
10. Ajournement de l'assemblée générale annuelle et ouverture de l'assemblée du groupe au Plan conjoint
 11. Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint du 7 février 2019
- 10 h 30
12. **Présentation des dossiers du représentant des Producteurs de bovins du Québec (PBQ)**
*****Consultations légales des producteurs de bovins sur une hausse de la contribution de base au Plan conjoint**

12 h 00 Dîner GRATUIT!

13 h 00 TRAVAIL EN ATELIERS

13. Dossiers généraux de mise en marché (*consultation légale du secteur veau d'embouche*)
 14. Nomination des représentants et des substituts pour chaque comité de mise en marché
 15. Résolutions d'atelier
- 15 h 00
16. Adoption des résolutions d'atelier
 17. Adoption des résolutions soumises en séance plénière
 18. Nomination des délégués et des substituts à l'AGA du groupe au Plan conjoint
 19. Levée de l'assemblée de groupe et réouverture de l'assemblée syndicale

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 15 h 15
20. Message du président des PBM
 21. Message du représentant de la FUPAM
 22. Élection des délégués et des substituts à l'AGA des PBQ
 23. Élection des administrateurs des PBM
 24. Divers
- 15 h 30
25. Levée de l'assemblée

PRIX DE PRÉSENCES

Procédure des assemblées délibérantes

PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

ARTICLE 1 – LE DROIT DE PAROLE

- a) Lorsqu'un membre ou toute autre personne ayant le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Un membre ayant la parole, ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

ARTICLE 2 – LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois soumise à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

ARTICLE 3 – LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois, s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Un amendement doit concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots. L'amendement ne doit pas être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- e) Le président peut, avec le consentement de l'assemblée, référer au Syndicat ou à la Fédération un amendement trop technique ou pour lequel l'assemblée ne possède pas suffisamment d'information pour se prononcer.
- f) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé.

- g) On prend le vote en commençant par le sous-amendement. S'il n'y a pas d'autres sous-amendements proposés, on vote sur l'amendement. S'il n'y a pas de nouveaux amendements, on vote sur la proposition principale.
- h) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

ARTICLE 4 – LE VOTE

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix, si l'assemblée est d'accord. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée, à moins que l'assemblée ne réclame le vote secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- e) Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix exprimées.

ARTICLE 5 – LA QUESTION DE PRIVILÈGE ET LE POINT D'ORDRE

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, il est justifié de soulever un point d'ordre.
- c) La question de privilège et le point d'ordre sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un orateur, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- d) La question de privilège et le point d'ordre n'ont pas besoin d'être appuyés et doivent être spécifiés clairement et de manière précise. Le président en dispose sans débat.

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'en alléger le texte.

(30-09-2013)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 février 2019

Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie (UPA)



Assemblée générale annuelle - 7 février 2019

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) tenue le 7 février 2019, à compter de 10 h 15, à la salle municipale de Saint-Maurice, située au 2431, boulevard St-Jean, St-Maurice.

01. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Vingt-cinq personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont quatorze producteurs agricoles ayant droit de vote.

Assistent également à la rencontre :

Producteurs de bovins du Québec (PBQ)
Mme Catherine Lessard, directrice CMMBA
M. Claude Viel, président
Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM)
M. René Perreault, vice-président
M. Sylvain Samuel, directeur général

Mme Josée Tardif agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Mme Marilyn Grimard est présente pour accueillir et procéder à l'inscription des personnes présentes.

Le président des Producteurs de bovins de la Mauricie, M. Steve Beaudry, préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les producteurs présents.

02. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après lecture par la secrétaire, sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyée par M. Marc Grimard, l'avis de convocation daté du 24 janvier 2019 est adopté à l'unanimité tel que présenté.

03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait la lecture du projet d'ordre du jour. Il est demandé de laisser le point « Divers » ouvert à tout autre sujet de discussion. Sur la proposition de M. Louis-René

Cosette, appuyé par M. Claude Lampron, le projet d'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

04. ADOPTION DES PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyé par M. Nicolas Lampron, les règles de procédures sont adoptées sans avoir été lues. Elles pourront être consultées au besoin.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA du 8 FÉVRIER 2018

La secrétaire précise que le procès-verbal de l'AGA du 8 février 2018 était disponible à l'avance sur le site Internet du syndicat dans le but d'abrèger les procédures. Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Louis-Joseph Beaudoin, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

06. ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2018

La secrétaire précise que le rapport des activités 2018 était disponible à l'avance sur le site Internet du syndicat dans le but d'abrèger les procédures. Elle présente tout de même les services disponibles pour les producteurs de bovins de la Mauricie auprès de leur syndicat.

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Marc Grimard, le rapport des activités 2018 est adopté à l'unanimité.

07. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

La secrétaire précise que les états financiers 2018 étaient disponibles à l'avance sur le site Internet du syndicat dans le but d'abrèger les procédures, elle ne fera donc pas la lecture.

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyé par M. Louis-René Cossette, les états financiers 2018 du Syndicat sont adoptés à l'unanimité.

08. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2019

Après discussion, sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Louis-René Cossette, les PBM mandatent le SCF Mauricie Inc. pour la compilation des états financiers de la prochaine année. Le tout est adopté à l'unanimité.

09. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyé par M. Alphonse Pittet, on ajourne l'assemblée générale annuelle et, dans la même proposition, on ouvre l'assemblée du groupe au plan conjoint.

10. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyé par M. Guy Héroux, l'assemblée du groupe au plan conjoint est ajournée et, dans la même proposition, l'assemblée générale annuelle est réouverte.

11. MESSAGE DU PRÉSIDENT DES PBM

M. Steve Beaudry débute son message en remerciant les administrateurs pour leur implication tout au long de l'année et les producteurs, de lui avoir fait confiance. Il présente les rencontres à venir.

12. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FUPAM

Le représentant FUPAM étant absent, ce point n'est pas traité.

13. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DES PBQ

Sur la proposition en bloc de M. François Lampron, appuyé par M. Guy Héroux, les représentants à l'AGA des PBQ et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins du Québec sont désignés, soit :

Délégués	Substituts
M. Claude Lampron	M. Nicolas Lampron
M. Steve Beaudry	M. Alphonse Pittet
M. Louis-Joseph Beaudoin	
Mme Hélène Champagne	
M. François Lampron	

Après consultation, tous acceptent leur nomination.

14. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DES PBM

La secrétaire mentionne que selon le règlement du syndicat :

« Le Syndicat est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de huit (8) membres (un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovins de réforme, un (1) représentant(e) et un substitut bouvillons d'abattage, un (1) représentant(e) et un substitut veaux d'embouche, un (1) représentant(e) veaux de grain et un (1) représentant(e) veaux de lait). »

« Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substitués des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat »

Le conseil d'administration sera donc composé de :

- ➔ M. Steve Beaudry (veaux d'embouche) ;
- ➔ Mme Hélène Champagne (bovins de réforme) ;
- ➔ M. Alphonse Pittet (substitut bovins de réforme) ;
- ➔ M. Louis-Joseph Beaudoin (veaux de grain) ;
- ➔ M. Claude Lampron (bouvillons d'abattage) ;
- ➔ M. Nicolas Lampron (substitut bouvillons d'abattage) ;
- ➔ Poste vacant (veaux de lait) à être comblé par le conseil d'administration ;
- ➔ Poste vacant (substitut veaux d'embouche) à être comblé par le conseil d'administration.

15. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Guy Héroux, la séance est levée à 16 h. Le tout est adopté à l'unanimité.

Steve Beaudry, président

Josée Tardif, secrétaire

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe au Plan conjoint du 7 février 2019



**Assemblée générale annuelle du groupe au plan conjoint
7 février 2019**

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) tenue le 7 février 2019, à compter de 10 h 15, à la salle municipale de Saint-Maurice, située au 2431, boulevard St-Jean à St-Maurice.

01. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyé par M. Alphonse Pittet, l'assemblée générale annuelle est ajournée et, dans la même proposition, l'assemblée du groupe au plan conjoint est ouverte.

Vingt-cinq personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont quatorze producteurs agricoles ayant droit de vote.

Assistent également à la rencontre :

Producteurs de bovins du Québec (PBQ)

Mme Catherine Lessard, directrice CMMBA

M. Claude Viel, président

Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM)

M. René Perreault, vice-président

M. Sylvain Samuel, directeur général

Mme Josée Tardif agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le président des Producteurs de bovins de la Mauricie, M. Steve Beaudry, préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les producteurs présents.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DU 8 FÉVRIER 2018

La secrétaire précise que le procès-verbal de l'AGA du groupe au plan conjoint du 8 février 2018 était disponible à l'avance sur le site Internet du syndicat dans le but d'abrégier les procédures. Sur la proposition de M. Marc Grimard, appuyé par M. François Lampron, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

03. CONFÉRENCE PROTECTION D'ASSURANCE RÉCOLTE COLLECTIVE POUR LE FOIN PAR LA FADQ-MAURICIE

M. Sébastien Cyr, directeur général de la FADQ-Mauricie et Mme Martine Bouchard, conseillère à la FADQ, font une présentation sur l'assurance récolte pour le produit foin.

Ils répondent également à plusieurs questions des producteurs, notamment sur les stations météo.

On mentionne également que le coût des besoins alimentaires considéré dans les calculs de l'assurance devrait être ajusté. En effet, ces derniers considèrent que l'achat de foin est fait dans la région de production, alors qu'il ne s'agit pas du tout de la réalité (les producteurs de la Mauricie achètent souvent du foin à l'extérieur de la Mauricie par exemple).

04. CONFÉRENCE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE : UN FUTUR POUR LA PRODUCTION BOVINE? PAR LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET MESSAGE DU REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC (PBQ)

Mme Catherine Lessard, directrice du CMMBA, présente sa conférence.

M. Claude Viel, président des PBQ, présente les faits saillants 2018 :

- Les marchés
- Ententes commerciales internationales
- Sécurité du revenu
- Implication sur le plan canadien
- Communication et vie associative
- Relations gouvernementales
- Dossier veau
- Planification stratégique
- Biosécurité et BEA
- Programme qualité

M. Claude Viel répond à plusieurs questions notamment sur l'importance de donner la bonne information dans le dossier de la consommation de la viande, les veilles médias, les antibiotiques, la traduction de l'information sur le secteur bovins, etc.

05. DOSSIERS GÉNÉRAUX DE MISE EN MARCHÉ

Les producteurs présents se divisent en ateliers de mise en marché selon leur production. Ils débattent de leurs dossiers de mise en marché.

① BOVINS DE RÉFORME

(3 producteurs présents ayant droit de vote et un secrétaire d'atelier)

La représentante du comité, Mme Hélène Champagne, ainsi que le secrétaire d'atelier, M. Louis Blouin, directeur du CMMBR, présentent les dossiers via un vidéo produit par les PBQ :

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018

- État du marché et faits saillants.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2018

- Fin de cycle de la planification stratégique du secteur veau laitier ;
- Fin de cycle de la planification stratégique du secteur bovin de réforme.

ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

- Élaboration d'un plan stratégique pour les cinq prochaines années pour le secteur bovin de réforme et veau laitier ;
- Finalisation des travaux du groupe de travail sur la santé des veaux laitiers ;
- Élaboration et déploiement d'outils d'information et d'aide à la décision pour les producteurs ;
- Mise sur pied d'un forum d'échange sur le veau laitier ;
- Poursuite des travaux d'évaluation du potentiel de développement d'une filière d'engraissement de veaux laitiers en bouvillons Holstein au Québec ;
- Démarrage d'un projet d'évaluation des avantages technico-économiques de l'utilisation de semences de boucherie sur des vaches laitières.

② **VEAUX D'EMBOUCHE**

(4 producteurs présents, un observateur et une secrétaire d'atelier)

Le représentant au comité de mise en marché des veaux d'embouche, M. Steve Beaudry, ainsi que la secrétaire d'atelier, Mme Josée Tardif, poursuivent avec la présentation des dossiers via un vidéo produit par les PBQ. On y retrouve :

ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018

RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2018

- Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec ;
- Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec ;
- Valorisation de la production de veaux d'embouche.

ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

- Modification du protocole de vaccination du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec ;
- Déploiement de la certification VBP+ ;
- Amélioration génétique/Approche renouvelée.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

- Modification des règles d'éligibilité pour siéger à titre de représentant ou substitut au comité de mise en marché des veaux d'embouche du Règlement sur les contributions des producteurs de bovins.

③ **BOUVILLONS D'ABATTAGE**

(3 producteurs présents ayant droit de vote et une secrétaire d'atelier)

Le représentant au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage, M. Claude Lampron, ainsi que la secrétaire d'atelier, Mme Catherine Lessard, directrice du CMMBA, présentent les différents dossiers qui sont en cours. On y retrouve :

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2018

- État du marché et faits saillants ;
- Activités de l'agence de vente ;
- Visite d'inspection des abattoirs ;
- Programme canadien de certification des bovins exempts de bêta agonistes.

PRINCIPAUX DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2018

- Refonte du Règlement de mise en marché des bouvillons du Québec ;
- Plan d'action VBP+ du secteur bouvillon ;
- Travaux sur la garantie financière des acheteurs ;
- Planification stratégique ;
- Travaux du comité coûts de production bouvillon d'abattage sur la volatilité ;
- Rencontre avec le secteur veau d'embouche ;
- Contribution pour la recherche et le développement ;
- Contribution pour la publicité et la promotion.

ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

- Finalisation du Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec à la suite des commentaires de la RMAAQ ;
- Poursuite des travaux en regard de la planification stratégique de la filière bœuf ;
- Mise en œuvre du plan d'action du programme VPB+ ;
- Modifications administratives à la suite du changement des catégories de classification du rendement des carcasses de bœuf.

④ **VEAUX DE LAIT**

Aucun producteur n'est présent.

⑤ **VEAUX DE GRAIN**

(2 producteurs présents)

Le représentant au comité de mise en marché des veaux de grain, M. Louis-Joseph Beaudoin, présente les différents dossiers qui sont en cours. On y retrouve :

ÉTAT DU MARCHÉ EN 2018

RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2018

- Refonte de la mise en marché ;
- Cahier des charges et certification ;

- Réseau d'expertise ;
- Historiques de référence ;
- Contributions 2018.

RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

- Association canadienne du veau et groupe de travail sur le veau ;
- Association canadienne du veau ;
- Groupe de travail sur la compétitivité du veau ;
- Groupe de travail sur la santé des veaux laitiers ;
- AECG – Importation de viande de veau en provenance de l'Europe ;
- Promotion et développement des marchés.

ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2019

- Terminer la refonte de la mise en marché ;
- Améliorer la compétitivité du secteur face au veau provenant de l'extérieur de la province et du pays ;
- Développer un plan stratégique pour la filière veau complète, soit veau de lait, veau de grain et veau laitier, et ce, pour les cinq prochaines années ;
- Travailler avec l'ACV et le groupe de travail sur le veau pour faire connaître auprès des intervenants et décideurs publics, ainsi qu'instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur ;
- Poursuivre le déploiement du programme de certification ;
- Identifier les facteurs influençant la qualité des carcasses ;
- Revoir le système de classification des carcasses ;
- Poursuivre le travail.

06. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET DES SUBSTITUTS POUR CHAQUE COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

En ateliers, les producteurs procèdent à la nomination de leur représentant pour leur comité de mise en marché respectif.

❶ BOVINS DE RÉFORME

Les critères d'admissibilité sont rappelés.

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet, appuyé par M. Guy Héroux, M. Louis Blouin est nommé comme président et secrétaire des élections. On procède à l'ouverture de la période d'élections dans la même proposition. Le tout est adopté à l'unanimité.

Représentant

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
Alphonse Pittet	Guy Héroux	M. Hélène Champagne	Oui	Élue

Substitut

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
Guy Héroux	M. Hélène Champagne	Alphonse Pittet	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Guy Héroux, appuyé par Mme Hélène Champagne, on procède à la fermeture des élections.

② VEAUX D'EMBOUCHE

Les critères d'admissibilité sont rappelés.

Mme Josée Tardif est désignée respectivement présidente et secrétaire d'élections sur la proposition de M. François Lampron, appuyé par M. Louis-René Cossette. Le tout est adopté à l'unanimité. Dans la même proposition, on ouvre les élections :

Représentant

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. François Lampron	M. Louis-René Cossette	M. Steve Beaudry	Oui	Élu

Substitut

Proposé	Appuyé par	Nomination	Acceptation	Statut
M. Steve Beaudry	M. Louis-René Cossette	M. François Lampron Non-votant	Oui	Élu

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyé par M. Louis-René Cossette, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

③ BOUVILLONS D'ABATTAGE

Les critères d'admissibilité sont rappelés.

Sur la proposition de M. Marc Grimard, appuyé par M. Claude Lampron, Mme Catherine Lessard est désignée comme présidente et secrétaire d'élections. On procède à l'ouverture de la période d'élections dans la même proposition. Le tout est adopté à l'unanimité.

Représentant

Proposé	Appuyé par	Nomination	Acceptation	Statut
M. Marc Grimard	M. Nicolas Lampron	M. Claude Lampron	Oui	Élu

Substitut

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Claude Lampron	M. Marc Grimard	M. Nicolas Lampron	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Nicolas Lampron, appuyé par M. Marc Grimard, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

④ **VEAUX DE LAIT**

Aucun producteur n'est présent.

⑤ **VEAUX DE GRAIN**

Les critères d'admissibilité sont rappelés.

Sur la proposition de Mme Anne-Charlie Beaudoin, appuyée par M. Louis-Joseph Beaudoin, M. Louis-Joseph Beaudoin est désigné comme président et secrétaire d'élections. On procède à l'ouverture de la période d'élections dans la même proposition. Le tout est adopté à l'unanimité.

Représentant

Proposé	Appuyé par	Nomination	Acceptation	Statut
Anne-Charlie Beaudoin	Louis-Joseph Beaudoin	Louis-Joseph Beaudoin	Oui	Élu

Substitut

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
		Vacant		

Sur la proposition de Mme Anne-Charlie Beaudoin, appuyée par M. Louis-Joseph Beaudoin, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

07. **RÉSOLUTIONS D'ATELIER**

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyé de M. Louis-René Cossette, la résolution suivante est adoptée :

OBJET : ASSURANCE STABILISATION

CONSIDÉRANT que certains producteurs de bovins font la finition de veaux d'embouche et vendent directement aux consommateurs sans utiliser le Réseau Encan Québec ;

CONSIDÉRANT que cette manière de produire permet la vente directement aux consommateurs, le développement de produit de niche et de nouveaux marchés ainsi que la valorisation de la profession auprès des consommateurs ;

CONSIDÉRANT que le seuil minimal pour être éligible à l'ASRA dans le secteur bouvillons et bovins d'abattage est de 680 kg (1 500 lb) de gain lorsque l'adhérent est assuré également pour le produit veaux d'embouche ;

CONSIDÉRANT que le seuil minimal limite le développement de la production bovine ;

CONSIDÉRANT que cette manière de produire est souvent faite à petite échelle et que les producteurs visés ne cumulent pas le minimum de gain requis pour être admissibles à l'ASRA, ce qui limite leur développement ;

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS LAMPRON, APPUYÉ PAR M. LOUIS-RENÉ COSSETTE, LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE VEAUX D'EMBOUCHE DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDENT AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE :

- De faire le nécessaire, en collaboration avec la Financière agricole du Québec (FADQ), afin de réviser à la baisse le seuil minimal requis de gains pour être éligible à l'ASRA dans le secteur bouvillons et bovins d'abattage.

Le tout est unanime.

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée de M. Alphonse Pittet, la résolution suivante est adoptée :

OBJET : RENCONTRE AVEC LES TRANSPORTEURS

CONSIDÉRANT que toute personne participant au transport d'animaux au Canada doit se conformer à la Loi sur la santé des animaux et à son règlement d'application ;

CONSIDÉRANT que l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) fera des modifications au Règlement sur la santé des animaux ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles dispositions réglementaires, qui se veulent plus fermes, comportent non seulement des exigences normatives mais aussi des exigences axées sur les résultats qui mettent à l'avant-plan la santé et le bien-être des animaux tout au long du processus de transport ;

CONSIDÉRANT que le nouveau Règlement entrera en vigueur en février 2020 et qu'il y aura une transition d'un an visant à permettre à l'industrie du transport des animaux de s'adapter au Règlement ;

SUR LA PROPOSITION DE MME HÉLÈNE CHAMPAGNE, APPUYÉE PAR M. ALPHONSE PITTET, LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DE RÉFORMES ET PETITS VEAUX LAITIERS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDENT AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORMES :

- De rencontrer les transporteurs des régions afin de chercher des solutions pour améliorer le transport des bovins de réforme et veaux laitiers suite aux nouvelles exigences dans le transport.

Le tout est unanime.

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée de M. Alphonse Pittet, la résolution suivante est adoptée :

OBJET : NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR LES PETITS VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que le prix moyen des petits veaux laitiers sur le marché n'est pas intéressant en ce moment ;

CONSIDÉRANT que certains petits veaux laitiers ne sont pas vendus lors des encans ;

SUR LA PROPOSITION DE MME HÉLÈNE CHAMPAGNE, APPUYÉE PAR M. ALPHONSE PITTET, LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DE RÉFORMES ET PETITS VEAUX LAITIERS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDENT AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORMES :

- De travailler à développer de nouveaux débouchés pour les petits veaux laitiers (conventionnels et biologiques) avec le Comité de mise en marché veaux de grain et le Comité de mise en marché veaux de lait dans sa planification stratégique.

Le tout est unanime.

08. ADOPTION DES RÉOLUTIONS D'ATELIER

Les producteurs quittent les ateliers et se regroupent. Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyé par Mme Hélène Champagne, les résolutions des ateliers sont adoptées.

09. ADOPTION DES RÉOLUTIONS SOUMISES EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Aucune résolution n'est soumise en séance plénière.

10. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

La secrétaire mentionne que les PBM ont droit à 5 délégués et à 2 substituts. Sur la proposition de M. François Lampron, appuyé par M. Louis-Joseph Beaudoin, les représentants des différents comités de mise en marché sont nommés comme délégués en plus de M. François Lampron dans la même proposition :

- Mme Hélène Champagne
- M. Louis-Joseph Beaudoin
- M. Claude Lampron
- M. Steve Beaudry
- M. François Lampron

Tous acceptent leur nomination.

Il manque deux substituts :

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Louis-Joseph Beaudoin	M. Guy Héroux	M. Nicolas Lampron	Oui	Élu
M. Louis-Joseph Beaudoin	M. Guy Héroux	M. Alphonse Pittet	Oui	Élu

11. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyé par M. Guy Héroux, l'assemblée du groupe au plan conjoint est ajournée et, dans la même proposition, l'assemblée générale annuelle est réouverte.

Steve Beaudry, président

Josée Tardif, secrétaire

Rapport des activités 2019

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est administré par huit (8) membres répartis sur le territoire du Syndicat. Ces derniers sont :

 LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE			
CONSEIL DE DIRECTION 2019			
Président <i>Représentant</i> <i>Veaux d'embouche</i>	Steve Beaudry Ferme Steve Beaudry Senc	401, Grande rivière Nord Yamachiche (QC) G0X 3L0	☎ 819 296-3189 📄 819 296-3189 ✉ stevebeaudry@hotmail.ca
Vice-Présidente <i>Représentante</i> <i>Bovins de réforme et</i> <i>veaux laitiers</i>	Hélène Champagne Ferme Guychamp Senc	2661, rang St-Jean St-Maurice (QC) G0X 2X0	☎ 819 376-7786 📄 819 376-3605 ✉ h_champagne@hotmail.com
3^e membre de l'exécutif – À combler <i>Administrateur bovins</i>	Vacant		
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019			
Administrateur <i>Veaux de grain</i>	Louis-Joseph Beaudoin Ferme Boblé inc.	620, Petite Rivière Nord Saint-Séverin (QC) G0X 2B0	☎ 819 377-9692 ✉ ljbeaudoin@hotmail.com
Administrateur <i>Substitut</i> <i>Bovins de réforme</i>	Alphonse Pittet Ferme Pittet inc (La)	261 rang Haut du Lac Sud Saint-Tite G0X 3H0	☎ 418 365-7842 ✉ alpittet@hotmail.com
Administrateur <i>Bouvillons d'abattage</i>	Claude Lampron 9078-1170 Québec inc.	659, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (QC) G0X 2P0	☎ 819 535-3069 📄 819 535-9764 claude_lampron@outlook.com
Administrateur <i>Administrateur bovins</i>	François Lampron Ferme Maxigrain	40, avenue St-Thomas Saint-Étienne-des-Grès (Qc) G0X 2P0	☎ 819-296-3093 📄 819-296-1613 ✉ helene_vallerand@hotmail.com
Administrateur <i>Substitut</i> <i>Bouvillons d'abattage</i>	Nicolas Lampron	600, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (QC) G0X 2P0	☎ 819-269-3069 ✉ nic119@msn.com
Administrateur <i>Administrateur relève</i>	William Gélinas	1120, rang St-Joseph St-Barnabé (Qc) G0X 2K0	☎ 819 266-4081 william_gelinas05@hotmail.com
Secrétaire	Josée Tardif, agr	230, rue Vachon Trois-Rivières (QC) G8T 8Y2	☎ 819 378-4033, poste 249 📄 819 371-2712 ✉ jtardif@upa.qc.ca

DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2019		
NOM DES DÉLÉGUÉS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
Claude Lampron - BA 9078-1170 Québec inc. 659, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Tél. : 819 535-3069 Téléc. : 819 535-9764 Courriel : claud_lampron@outlook.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Steve Baudry - VE Ferme Steve Baudry Senc 401, Grande rivière Nord Yamachiche (Québec) G0X 3L0 Tél. : 819 296-3189 Téléc. : 819 296-3189 Courriel : stevebaudry@hotmail.ca	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Louis-Joseph Beaudoin - VG Ferme Boblé inc. 620, Petite Rivière Nord Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0 Tél. : 418 365-3004 Cell. : 819 377-9692 Courriel : ljbeaudoin@hotmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Hélène Champagne - BR Ferme Guychamp Senc 2661, rang St-Jean St-Maurice (Québec) G0X 2X0 Tél. : 819 376-7786 Cell. : 819 609-7976 Courriel : h_champagne@hotmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
François Lampron - VE Ferme Maxigrain 40, avenue St-Thomas Saint-Étienne-des-Grès (Québec) (G0X 2P0) Tél : 819-296-3093 Téléc : 819-296-1613 Courriel : helene_vallerand@hotmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
NOM DES SUBSTITUTS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
Alphonse Pittet - BR Ferme Pittet inc (La) 261 rang Haut du Lac Sud Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 Tél : 418 365-7842 Courriel : alpittet@hotmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas Lampron – BA 9078-1170 Québec inc. 600, rang des Dalles St-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Tél. : 819 535-3710 Courriel : nic119@msn.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ 2019

COMITÉ	REPRÉSENTANT	SUBSTITUT
Bovins de réforme	Hélène Champagne Ferme Guychamp Senc 2661, rang St-Jean St-Maurice (Québec) G0X 2X0 Tél. : 819 376-7786 Cell. : 819 609-7976 Courriel : h_champagne@hotmail.com	Alphonse Pittet Ferme Pittet inc (La) 261 rang Haut du Lac Sud Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 Tél. : 418 365-7842 Courriel : alpittet@hotmail.com
Bouvillons d'abattage	Claude Lampron 9078-1170 Québec inc. 659, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Tél. : 819 535-3069 Téléc. : 819 535-9764 Courriel : claude_lampron@outlook.com	Nicolas Lampron 600, rang des Dalles St-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Tél. : 819 535-3710 Courriel : nic119@msn.com
Veaux de grain	Louis-Joseph Beaudoin Ferme Boblé inc. 620, Petite Rivière Nord Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0 Tél. : 418 365-3004 Cell. : 819 377-9692 Courriel : ljbeaudoin@hotmail.com	Vacant
Veaux d'embouche	Steve Beaudry Ferme Steve Beaudry Senc 401, Grande rivière Nord Yamachiche (Québec) G0X 3L0 Tél. : 819 296-3189 Téléc. : 819 296-3189 Courriel : stevebeaudry@hotmail.ca	François Lampron <i>SUBSTITUT NON VOTANT</i> Ferme Maxigrain 40, avenue St-Thomas Saint-Étienne-des-Grès (Québec) (G0X 2P0) Tél. : 819-296-3093 Téléc. : 819-296-1613 Courriel : helene_vallerand@hotmail.com
Veaux de lait	Vacant	Vacant

Représentants de la production bovine aux syndicats locaux de la Fédération de l'UPA de la Mauricie en 2018

Syndicat de l'UPA	Représentant
Des Chenaux	Vacant
Haute-Mauricie	Mario Richard
Maskinongé	Steve Beaudry
Mékinac	Alphonse Pittet

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Au cours de l'année 2019, les PBM ont tenu six réunions du CA :

- ↳ CA du 28 janvier 2019
- ↳ CA du 7 février 2019
- ↳ CA du 1 avril 2019
- ↳ CA du 11 juin 2019
- ↳ CA du 25 septembre 2019
- ↳ CA du 22 novembre 2019

En plus de passer en revue les activités des différents comités de mise en marché, voici les sujets généraux qui ont retenu principalement notre attention lors de ces rencontres :

- ↳ Bien-être animal ;
- ↳ Biosécurité ;
- ↳ Communiqué de presse, blogues ;
- ↳ Assemblée générale annuelle (AGA) des PBM et des PBQ ;
- ↳ Études des résolutions ;
- ↳ Finances et budget des PBM ;
- ↳ Plan d'action 2019 ;
- ↳ Journée INPACQ bovine ;
- ↳ VPB+;
- ↳ Soirée veaux d'embouche ;
- ↳ Programme d'aide à la production bovine en Mauricie ;
- ↳ Promotion et Dons de Noël ;
- ↳ Demandes de commandites et suivi du budget ;
- ↳ Expo de Trois-Rivières ;
- ↳ Aide à la formation et aux producteurs ;
- ↳ Normes de réciprocité USA ;
- ↳ Planification stratégique et plan de durabilité des PBQ ;
- ↳ Fonds de crise de la FUPAM (200\$) ;
- ↳ Portrait de l'abattage en Mauricie ;
- ↳ Poste relève observateur sera ajouté au conseil d'administration ;
- ↳ Mouvement anti-viande ;
- ↳ Transport ;
- ↳ PTP et guerre économique.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

AGA des PBM

Vingt-cinq personnes (14 avec droit de vote) s'inscrivaient à l'assemblée des PBM qui a eu lieu le 7 février dernier à la salle municipale de St-Maurice. M. Alphonse Pittet a été nommé substitut au comité de mise en marché bovin de réforme, il remplacera donc M. Steve Gagnon sur le conseil d'administration. M. Sébastien Cyr, directeur général de la FADQ-Mauricie, et Mme Martine Bouchard, conseillère à la FADQ, étaient sur place pour donner une présentation sur l'assurance récolte pour le produit foin. Mme Catherine Lessard, directrice du CMMBA, a présenté une conférence sur l'avenir de la production bovine. M. Claude Viel, président des PBQ, a présenté les faits saillants 2018 du secteur bovin.

AGA des PBQ



L'AGA des PBQ a eu lieu les 3 et 4 avril derniers. Les délégués de la Mauricie étaient présents selon leur secteur de production respectif. Des conférences très intéressantes de la Canadian Cattlemen's Association et du Beef Cattle Research Council furent présentées dont la véritable empreinte hydrique de la production de viande de bœuf canadienne.



Soirée veaux d'embouche

Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont invité le secteur veau d'embouche à un 5 à 7 et une soirée d'information le 21 mars 2019. Le thème de la soirée était l'installation de réseaux informatiques et vidéosurveillance pour les entreprises agricoles. Une bonne participation des producteurs !

Rencontre avec les transporteurs d'animaux de bovins de la Mauricie

Les PBM ont organisé, le 5 novembre dernier, une rencontre pour les transporteurs d'animaux bovins de la Mauricie. La majorité des transporteurs de la Mauricie étaient présents à cette rencontre et à cette occasion, Monsieur Louis Blouin, directeur du comité de mise en marché bovins de réforme et petits veaux laitiers des Producteurs de bovins du Québec, était sur place pour présenter les principales modifications aux règlements sur le transport des animaux. Ce nouveau règlement entrera en vigueur en février 2020 et quiconque intervenant dans le transport d'animaux au Canada doit se conformer à la Loi sur la santé des animaux et au règlement modifié. Cette nouvelle réglementation entrainera des défis importants pour le secteur bovin et laitier, et pourrait même, si elle est appliquée telle quelle, compromettre le transport de bovins au Québec.

Journée bovine de la Mauricie-Centre-du-Québec

Le 30 janvier 2019 s'est tenue la Journée bovine. Les PBM ont contribué financièrement à cette activité.

Site Internet

Les PBM ont publié 4 articles reliés à la production bovine sur le site Internet de l'UPA Mauricie et inscrit plus de 5 événements au calendrier agricole de la Mauricie pour l'année 2019. Des publications Facebook sont également effectuées sur le site des PBQ.

Promotion des services (dépliant)

Un carton d'information sur le programme disponible d'aide financière à la production bovine en Mauricie et les services des PBM a été envoyé en mars par publipostage à tous les producteurs agricoles de la Mauricie.

Visite Encan de St-Hyacinthe

Un comité de travail a été mis en place pour l'organisation de la visite de l'encan de St-Hyacinthe pour le secteur bovin de réforme. Faute de participants, la visite de l'encan de St-Hyacinthe prévue le 27 février a été annulée.

SERVICES AUX MEMBRES

Programme d'aide financière à la production bovine en Mauricie

Les Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM), en collaboration avec la Coopérative des producteurs de bœufs de la Mauricie, font toujours de la promotion pour leur Programme d'aide financière à la production bovine en Mauricie qui assumera certains coûts lors de l'obtention d'un financement pour des animaux à la Coopérative des producteurs de bœufs. Pour connaître tous les critères d'admissibilité et les modalités du programme, veuillez consulter le lien suivant :

<http://www.mauricie.upa.qc.ca/blogue/nouveau-programme-daide-financiere-production-bovine-en-mauricie/>

Équipements disponibles pour les producteurs

Les PBM offre à ses membres la location d'un bâton de lecture et d'une balance de pesée.

Taureau de génétique supérieure

Dans le but de favoriser l'établissement de la relève agricole dans la production de veaux d'embouche et d'encourager l'utilisation de génétique supérieure sur les entreprises bovines, les Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) ont décidé d'offrir et de mettre en place une aide financière pouvant aller jusqu'à 600 \$ pour l'achat d'un taureau de génétique supérieure. Un aide a été offerte en 2019.

Affiches Biosécurité

Des affiches de biosécurité ont été réalisées pour les Producteurs bovins de la Mauricie. Il reste des affiches disponibles pour les producteurs désirant en avoir sur leur exploitation.

Aide à la formation

Les PBM défrayent en totalité ou en partie les coûts d'une formation reliée à la production bovine à des producteurs bovins de la Mauricie, membres du syndicat. Le montant maximal admissible est de 100 \$ par entreprise pour chaque formation suivie au cours de l'année.

ACTIVITÉS PAR SECTEUR DE PRODUCTION

Veaux d'embouche

Le comité veau d'embouche du Québec a, entre autres, discuté de VPB +, PISAQ, de Réseau encan Québec, de sa planification stratégique, du protocole de vaccination, etc.

Bouvillons d'abattage

Le comité bouvillons d'abattage du Québec a, entre autres, discuté des prix, de plan stratégique, de rencontres avec les acheteurs, de décroissance, de coût de production, bœuf Québec, etc.

Veaux de grain

Le comité veau de grains du Québec a, entre autres, discuté des prix, des négociations avec les acheteurs et de sa planification stratégique.

Bovins de réforme

Le comité bovin de réforme du Québec a, entre autres, discuté du projet d'engraissement de veaux laitiers Holstein, de santé et coûts de production des veaux laitiers, de sa planification stratégique, de l'utilisation de semences de boucheries et de la nouvelle loi sur le transport.

REPRÉSENTATIONS

M. Steve Beaudry, président du syndicat, a siégé au comité de mise en marché des veaux d'embouche et comité de négociation veaux d'embouche, il représentait la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Maskinongé. Il siège également sur le conseil d'administration de la FUPAM et siège sur le CAB Mauricie-Portneuf.

M. Louis-Joseph Beaudoin est président du comité de mise en marché veau de grain, il siège également au comité de négociation des veaux de grains, au comité coûts de production veaux de grain ainsi qu'au CA des PBQ.

M. Claude Lampron a siégé au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage.

M. Alphonse Pittet représentait la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Mékinac.

Mme Hélène Champagne siège au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, sur la Table de développement de la production biologique et à l'Office des normes générales du Canada.

M. Mario Richard siégeait sur le Syndicat de l'UPA de la Haute-Mauricie.

Les administrateurs du Syndicat se sont impliqués et mobilisés tout au long de l'année dans le cadre de diverses activités régionales.

PROMOTION

Journée Bovine	Soirée d'information	300 \$
Relève Agricole de la Mauricie	Bières et saucisses et Médias sociaux	500 \$
Moisson Mauricie	Paniers de Noël	500 \$
Expo de Trois-Rivières	Expo de Trois-Rivières	750 \$
Gala Gens de terre et saveurs	Gala Gens de terre et saveurs	275 \$
Prévention suicide	Souper-bénéfice	250 \$
SIT 2017	Souper-bénéfice	500 \$
Délices Automne	Dont 250\$ via VG	500 \$
Chambre de commerce de Shawinigan	Souper-bénéfice (via VG)	500 \$
Municipalité de Champlain	Fête Aînés	150 \$
TOTAL		4 225 \$

PANIERES DE NOËL

À l'occasion de l'activité des Dons de Noël organisée par la Fédération de l'UPA de la Mauricie, les PBM ont procédé à une distribution d'un montant de 500\$ en viande de bœuf pour Moisson Mauricie Centre-du-Québec. L'activité a eu une couverture médiatique.

EXPOSITION AGRICOLE DE TROIS-RIVIÈRES

Les PBM ont commandité le circuit éducatif de l'Expo de Trois-Rivières. Les participants ont pu en apprendre davantage sur la production bovine et une vidéo fut également présentée aux visiteurs.



STATISTIQUES

Type	Bovins de réforme	Veaux d'embouche	Bouvillons d'abattage	Veaux de grain	Veaux de lait
Année	Nb de producteurs				
2006	501	150	69	12	5
2007	479	149	59	11	5
2008	467	169	49	10	5
2009	459	171	53	10	5
2010	456	168	50	7	4
2011	444	160	46	8	5
2012	419	141	32	8	5
2013	402	142	31	7	4
2014	378	128	30	7	4
2015	350	118	35	7	4
2016	341	112	33	7	4
2017	325	109	35	7	4
2018	312	101	29	5	1
2019	309	98	15	6	1

SERVICES TECHNIQUES

Mme Josée Tardif a assumé le secrétariat pour l'année 2019.

Liste des présences à l'assemblée générale annuelle 2019

	Nom	Production
1	Josée Tardif	FUPAM
2	Marilyn Grimard	FUPAM
3	Réjean Gervais	FUPAM
4	Steve Beaudry	VE
5	Francois Lampron	VE
6	Hélène Champagne	BR
7	Claude Viel	PBQ
8	Catherine Lessard	PBQ
9	Louis Blouin	PBQ
10	Sébastien Cyr	FADQ
11	Martine Bouchard	FADQ
12	Jocelyn Jacob	Bovi-Expert
13	Claude Lampron	BA
14	Mario Ayotte	BA
15	Anne-Charlie Beaudoin	VG
16	Louis-René Cossette	VE
17	Michel Dessureault	VE
18	Louis-Joseph Beaudoin	VG
19	Marc Grimard	BA
20	Guy Héroux	BR
21	André Labonne	VE
23	Alphonse Pittet	BR
25	Nicolas Lampron	BA
26		
27		

Résumé :

20 personnes dont 13 producteurs ayant droit de vote :

- BA-4
- BR-3
- VE-5
- VG-2

Suivis des résolutions 2019

OBJET : ASSURANCE STABILISATION

LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE VEAUX D'EMBOUCHE DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDENT AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE :

- De faire le nécessaire, en collaboration avec la Financière agricole du Québec (FADQ), afin de réviser à la baisse le seuil minimal requis de gains pour être éligible à l'ASRA dans le secteur bouvillons et bovins d'abattage.

Suivis : Traité au comité coût de production bouvillons d'abattage.

Former un comité coûts de production restreint (veaux d'embouche et bouvillons d'abattage) afin d'analyser la demande et d'étendre la réflexion sur le préconditionnement et la semi-finition des veaux au Québec. **Cet enjeu n'a pas été retenu comme étant une priorité de travail pour le comité de coûts de production pour l'année 2019.**

Statut : Complété.

OBJET : RENCONTRE AVEC LES TRANSPORTEURS

LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DE RÉFORMES ET PETITS VEAUX LAITIERS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDENT AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORMES :

- De rencontrer les transporteurs des régions afin de chercher des solutions pour améliorer le transport des bovins de réforme et veaux laitiers suite aux nouvelles exigences dans le transport.

Suivis : Traité au comité coûts de production bovin de réforme.

Une rencontre provinciale est en préparation. Le projet biosécurité durant les activités de transport (veaux laitiers, veaux de lait et veaux de grain) débutera sous peu.

Une rencontre avec les transporteurs du Lac-Saint-Jean a eu lieu.

Une rencontre avec les transporteurs de la Mauricie a eu lieu.

Deux rencontres avec les transporteurs des encans de SH et SI ont eu lieu.

Statut : En cours.

OBJET : NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR LES PETITS VEAUX LAITIERS

LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DE RÉFORMES ET PETITS VEAUX LAITIERS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDENT AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORMES :

- De travailler à développer de nouveaux débouchés pour les petits veaux laitiers (conventionnels et biologiques) avec le Comité de mise en marché veaux de grain et le Comité de mise en marché veaux de lait dans sa planification stratégique.

Suivis : Traité au comité coût de production bovin de réforme.

Des rencontres ont eu lieu avec les acheteurs de veaux lourds en 2016-2017. D'autres rencontres sont prévues en 2018 et années subséquentes. Le Forum Veau sera créé en 2019 et il sera composé de représentants des secteurs veau de lait, veau de grain et veau laitier et des encans (plan stratégique).

Projet semences de boucherie. Projet veau biologique.

Réalisation de la planification stratégique.

Statut : En cours.

Modification réglementaire

Objet : AMENDEMENT DE L'ARTICLE DU RÈGLEMENT DU SYNDICAT AJOUTANT UN POSTE ADMINISTRATEUR « RELÈVE » DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que les règlements actuels du syndicat n'incluent pas de poste administrateur « Relève » ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de motiver et d'impliquer la relève bovine au sein du conseil d'administration ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA (MAJORITÉ OU À L'UNANIMITÉ) PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPAM :

1. De modifier le Règlement général des Producteurs de bovins de la Mauricie afin d'inclure un poste administrateur « Relève » ;
2. Que le président et le secrétaire soient autorisés, pour et au nom du Syndicat, à signer tout document ainsi qu'à entreprendre tout autre action nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution ;
3. Que les démarches soient entreprises afin de refléter ces changements auprès des autorités concernées, s'il y a lieu.

8. CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 8.1 Le Syndicat est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de (8) membres (un (1) représentant(e) et un (1) substituts bovins de réforme, un (1) représentant(e) et un substitut bouvillons d'abattage, un (1) représentant(e) et un substitut veaux d'embouche, un (1) représentant(e) veaux de grain et un (1) représentant(e) veaux de lait).

(...)

Un administrateur « relève » peut également s'ajouter au nombre des administrateurs. Celui-ci, doit être membre du syndicat régional de la relève présent sur le territoire couvert par les Producteurs de bovins de la Mauricie. Il occupe un poste d'observateur, n'ayant pas le droit de vote et n'étant pas éligible à occuper un poste électif.

Producteurs
de bovins de la
Mauricie

ANNEXES

États financiers au 31 décembre 2019

**LES PRODUCTEURS DE BOVINS
DE LA MAURICIE**

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ

LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité – Voir avis au lecteur

Rapport annuel 2019 – page III

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

SOMMAIRE

Avis au lecteur	2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5 - 6
Notes complémentaires	7 - 8
Renseignements complémentaires	9 - 10

AVIS AU LECTEUR

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE au 31 décembre 2019 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des états financiers de LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE, nous avons tenu les livres de comptes et nous avons préparé plusieurs écritures de journal qui ont une incidence importante sur ces états financiers.

SCF Mauricie inc.

SCF Mauricie Inc.¹

Trois-Rivières
le 29 janvier 2020

¹ Par Alexandre Héon, CPA, CGA

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
PRODUITS (annexe 1)	32 386 \$	33 713 \$
FRAIS D'EXPLOITATION (annexe 3)	<u>26 459</u>	<u>26 992</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>5 927 \$</u>	<u>6 721 \$</u>

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
Surplus au début de l'exercice	91 423 \$	84 702 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>5 927</u>	<u>6 721</u>
Surplus à la fin de l'exercice	<u><u>97 350 \$</u></u>	<u><u>91 423 \$</u></u>

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

BILAN
31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	72 194 \$	59 553 \$
Créances (note 2)	287	559
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	<u>18 848</u>	<u>18 765</u>
	91 329	78 877
PLACEMENTS (note 3)	15 022	15 022
IMMOBILISATION CORPORELLE (note 4)	<u>969</u>	<u>1 076</u>
	<u>107 320 \$</u>	<u>94 975 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Steve Beaudry, administrateur

Helien Champagne, administrateur

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

BILAN
31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	9 970 \$	3 552 \$
ACTIF NET		
Non affectés	<u>97 350</u>	<u>91 423</u>
	<u>107 320 \$</u>	<u>94 975 \$</u>

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2019

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le syndicat des producteurs de bovins de la Mauricie, (le Syndicat), est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Il vise à défendre les intérêts des producteurs de bovins de la Mauricie. Le syndicat est exempté des impôts sur le revenu.

2 - CRÉANCES

	2019	2018
Clients	<u>287</u> \$	<u>559</u> \$

3 - PLACEMENT

	2019	2018
Placement garanti lié aux marchés, au taux maximal cumulé de 16.5 %, échéant en 2021	15 022 \$	15 022 \$
Épargne rachetable, au taux de 0.50 %, échéant en août 2020	16 848	16 765
Épargne à terme, au taux de 1.40 %, échéant en juillet 2020	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	<u>33 870</u>	<u>33 787</u>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>18 848</u>	<u>18 765</u>
	<u>15 022</u> \$	<u>15 022</u> \$

Non audité – Voir avis au lecteur

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2019

4 - IMMOBILISATION CORPORELLE

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	<u>1 848 \$</u>	<u>879 \$</u>	<u>969 \$</u>	<u>1 076 \$</u>

L'immobilisation corporelle est comptabilisée au coût, déduction faite des subventions s'y rapportant, et amortie sur la durée estimative de leur utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel suivant :

Équipement	10%
------------	-----

5 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Comptes fournisseurs et frais courus	1 626 \$	- \$
Charges sociales	58	76
Conseil d'administration	-	284
Fédération de l'U.P.A. Mauricie	2 583	1 638
Taxe sur les produits et services	1 903	471
Taxe de vente du Québec	<u>3 800</u>	<u>1 083</u>
	<u>9 970 \$</u>	<u>3 552 \$</u>

6 - CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Allocation budgétaire régulière Fédération des Producteurs de Bovins du Québec	27 923 \$	27 321 \$
Allocation budgétaire veaux d'embouche Fédération des Producteurs de Bovins du Québec	1 074	1 075
Allocation budgétaire veaux de grains et veaux de lait	700	1 209
Semi-annuelle veaux d'embouche	-	510
Remboursement de dépenses Fédération des Producteurs de Bovins du Québec	1 712	2 734
Autres revenus	675	500
Intérêts et ristournes	302	364
	<u>32 386 \$</u>	<u>33 713 \$</u>

LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges sociales	58 \$	76 \$
Contrat de services	11 435	11 907
Conseil d'administration	2 626	1 217
Assemblée générale annuelle régionale	454	688
Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale provinciale	1 096	2 456
Aide aux producteurs	500	-
Papeterie, impression, télécommunications	1 996	1 119
Promotion	3 186	4 833
Frais de représentation	383	408
Aide financière	100	-
Semi-annuelle veaux d'embouche	192	560
Frais de gestion	857	905
Assurances	32	32
Activités spéciales	1 878	825
Honoraires professionnels	1 277	1 181
Fonds de gestion de crises	200	-
Déclaration annuelle	-	34
Journée insémination veaux d'embouche	-	549
intérêts et frais bancaires	82	83
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	107	119
	<u>26 459 \$</u>	<u>26 992 \$</u>

Non audité – Voir avis au lecteur

Procédures d'élections proposées

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est composé de huit (8) administrateurs répartis de la façon suivante :

- Un (1) représentant(e) et un (1) substituts bovins de réforme ;
- Un (1) représentant(e) et un (1) substitut bouvillons d'abattage ;
- Un (1) représentant(e) et un (1) substitut veaux d'embouche ;
- Un (1) représentant(e) veaux de grain ;
- Un (1) représentant(e) veaux de lait.

DURÉE DU MANDAT

Les administrateurs sont élus pour un (1) an et sont rééligibles.

ÉLECTIONS

Administrateurs

Les administrateurs sont élus à l'assemblée du groupe au Plan conjoint dans chaque atelier :

- ↳ Bovins de réforme ;
- ↳ Bouvillons d'abattage ;
- ↳ Veaux de grain ;
- ↳ Veaux de lait ;
- ↳ Veaux d'embouche.

Les participants désignent les producteurs qui les représenteront aux comités de mise en marché provinciaux. Ces personnes siégeront sur le conseil d'administration (CA) des PBM.

Substituts

Chaque atelier désigne ensuite un substitut au représentant.

Composition du conseil d'administration

Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat.

Étapes à suivre :

Les postes d'administrateurs sont réservés exclusivement aux membres du syndicat en règle.

- 1) Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire et de deux scrutateurs par proposition dûment appuyée.
- 2) Le président d'élection déclare l'ouverture des mises en candidature et le secrétaire d'élection indique le nombre de postes à combler et mentionne les territoires ou secteurs spécifiques d'où doivent provenir les mises en nomination, s'il y a lieu.
- 3) Mise en nomination des candidatures, un poste à la fois, par les membres de l'assemblée (ne demande pas d'appui, ni l'autorisation du nommé).
- 4) Fermeture des mises en nomination.
- 5) Vérification de l'admissibilité des candidats.
- 6) Vérification de l'acceptation des mises en nomination, en commençant par la dernière candidature admissible.
- 7) Si un seul candidat accepte, il est automatiquement élu par acclamation.
- 8) Si plus d'un candidat accepte, on procède aux élections, on peut alors donner une courte période de temps aux candidats pour s'exprimer et on procède ensuite à l'élection à main levée, à moins que la majorité des voix exprimées par les membres présents réclame le vote secret.
- 9) Les scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et effectuent la compilation devant le secrétaire et le président d'élection.
- 10) Le président d'élection déclare élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
- 11) En cas d'égalité des voix entre deux candidats, le président d'élection tranche entre les deux ou procède au tirage au sort. Il peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote entre ces deux candidats et ne trancher que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- 12) La clôture des élections et la destruction des bulletins de vote, le cas échéant, se font par proposition dûment appuyée.

(30-09-2013)